

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023

DÉPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL
À la séance ordinaire tenue le 2 avril 2024

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je fais rapport aux citoyens de la Municipalité Paroisse de Senneterre des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2023.

Faits saillants du rapport du vérificateur externe

Le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 a été déposé à la séance du conseil du 4 mars 2024 et se détaille comme suit :

Revenus de fonctionnement	1 635 042 \$
Conciliation à des fins fiscales (revenus)	214 311 \$
Dépenses de fonctionnement	(1 651 587 \$)

L'excédent de fonctionnements à des fins fiscales 198 266 \$

Ce surplus est le résultat d'une saine administration du budget et de revenus supplémentaires non prévus tel que les droits de mutation, carrière et les redevances Naturelles.

Les états financiers de l'année 2023 de la municipalité ont été audités par la firme Daniel Tétréault, CPA inc. Suite à cet audit, l'opinion de la firme est la suivante :

À mon avis, à l'exception de ne pas avoir appliqué les exigences du nouveau chapitre SP 3280 «Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations», les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Investissement - Projets réalisés en 2023

- Le projet d'aménagement pour les aires de jeux dans le sentier pédestre;
- Réfection du chemin Croinor;

Rémunérations des élus pour l'année 2023

Conformément à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le rapport financier doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Ainsi, pour l'année 2023, les rémunérations reçues pour les élus au niveau de la Municipalité et la MRCVO sont les suivantes :

MUNICIPALITÉ PAROISSE DE SENNETERRE

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Rémunération</u>	<u>Allocation de dépenses</u>	<u>Rémunération additionnelle</u>
Jacline Rouleau	Mairesse	9 661 \$	5 150 \$	640 \$
Lucie Turgeon	Conseillère	3 220 \$	1 770 \$	320 \$
Jean-Marc Perrier	Conseiller	3 220 \$	1 750 \$	280 \$
Lucie Lafrance	Conseillère	3 220 \$	1 770 \$	320 \$
Rachel Jean	Conseillère	3 220 \$	1 730 \$	240 \$
Martin Dandurand	Conseiller	3 220 \$	1 780 \$	340 \$
Antoine Durand-Saddier	Conseiller	3 220 \$	1 720 \$	220 \$

MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Rémunération</u>	<u>Allocation de dépenses</u>
Jacline Rouleau	Mairesse	5 032,77 \$	2 474,29 \$
Martin Dandurand	Conseiller	418,84 \$	418,84 \$

Conclusion

Je suis fière d'affirmer que la situation financière de la Municipalité se porte bien grâce à des efforts continus, et ce, tant au niveau du conseil que de l'administration municipale.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le rapport financier sur le site Web de la municipalité dans l'onglet Administration / budget et les règlements relatif au traitement des élus dans l'onglet Administration/ règlement municipaux.

<http://www.paroissesenneterre.qc.ca>

Mme Jacline Rouleau,
Mairesse